



Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP I et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
6. **Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre**

Objectifs et Résultats Attendus

- (i) Assurer des niveaux de sécurisation foncière permettant aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers d'exploiter les terres de façon durable.
- (ii) La prise en compte systématique des aspects liés aux collectivités dans la conception des projets et programmes de développement rural.
- (iii) Résoudre les difficultés d'accès au financement et développer de synergies entre les grands programmes en cours ;
- (iv) La régionalisation du système et sa mise en phase avec le processus de décentralisation et de responsabilisation du monde rural ;
- (v) Une meilleure implication des partenaires, intervenant à tous les niveaux de la programmation (définition des priorités, appui dans la recherche de financement, évaluation et appropriation des résultats).
- (vi) Promouvoir l'approche genre et sa prise en compte dans le processus de recherche.
- (vii) L'amélioration du réseau routier et particulièrement des pistes rurales..

Coût estimatif

Le coût total du programme : 4,2 milliards de FCFA sur la période 2009–2015.

SOUS-PROGRAMMES

1. LA CREATION D'UN CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

Objectifs : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable aux investissements agricoles;

Activités :

- (i) Relire les législations pour tenir compte des pratiques coutumières là où c'est nécessaire et souhaitable ;
- (ii) Harmoniser les codes foncier, pastoral et de l'eau ;
- (iii) Elaborer les schémas de structures et de plans d'occupation des sols ;
- (iv) Inventorier et suivre les aménagements par SIG ;
- (v) Clarifier les rôles des acteurs et harmoniser les interventions ;
- (vi) Doter les services techniques compétents de moyens adéquats ;
- (vii) Adapter le dispositif d'appui-conseil ;
- (viii) Favoriser la diversification de l'offre de services.

Coût estimatif: Le coût du sous-programme est de 0,5 milliards de FCFA.

2. LA PROMOTION DE L'ACCES AU FINANCEMENT DES PRODUCTEURS ET OPERATEURS DES FILIERES

Objectifs : Favoriser l'accès aux financements des producteurs et opérateurs des filières.

Activités :

- (i) Relire les codes d'investissement pour améliorer les incitations en faveur de l'investissement dans le secteur (exonération totale des intrants ainsi que des équipements et pièces de rechange) ;
- (ii) Mise en place de programmes d'aide incitatrice ;
- (iii) Accroître l'offre de services financiers adaptés aux besoins des opérateurs par le financement de crédits à court, moyen et long termes selon les besoins des opérateurs (fonds national de développement agricole; fonds d'équipement rural).

Coût estimatif : Le coût du sous-programme est de 0,6 milliards de FCFA.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES PAR UNE RECHERCHE/VULGARISATION ORIENTEE PAR LA DEMANDE DES PRODUCTEURS ET DU MARCHÉ ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif : Promouvoir une politique de qualité de la production.

Activités :

- (i) Respect des itinéraires techniques ;
- (ii) Appuyer l'organisation de bourses de céréales et autres ;
- (iii) Appuyer la structuration par filière selon une approche inter professionnelle incluant un appui aux cadres de concertation régionaux.

Coût estimatif : Le coût du sous-programme est de 0,5 milliards de FCFA.

4. SYSTEME D'INFORMATION SUR LES FILIERES AGRICOLES

Objectif : Améliorer le système d'information sur les marchés pour mieux informer les opérateurs sur les opportunités de marché (produits, système de commercialisation, prix pratiqués, etc.).

Activités :

- (i) Le renforcement des systèmes d'information sur les marchés, pour améliorer la collecte et la diffusion des informations ;
- (ii) La mise en place d'un dispositif pour faciliter l'accès des opérateurs aux informations sur les produits et les prix nécessite ;
- (iii) La promotion d'une recherche systématique des marchés ;
- (iv) La vulgarisation des informations sur les opportunités que peuvent offrir l'OMC, les organisations régionales et sous régionales.

Coût estimatif : 1,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015

5. MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE

Objectifs: Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) constitue une étape importante dans le processus d'analyse des politiques sectorielles et de programmation des investissements. Le plan d'actions qui en découlera exigera des moyens financiers importants pour la mobilisation desquels le Mali aura besoin des contributions de ses partenaires au développement.

Activités :

- (i) Le maintien de la dynamique de réflexion et de concertation engagée avec les partenaires techniques et financiers, de manière à assurer la bonne mise en œuvre et le suivi des conclusions ;
- (ii) Le développement des synergies entre les différents ministères techniques afin d'assurer la cohérence entre les démarches sous sectorielles ;
- (iii) L'implication de tous les acteurs (gouvernement, partenaires, société civile) et particulièrement les

producteurs ruraux dans un processus de programmation et de suivi concerté des interventions du secteur ;

- (iv) La coordination des aides au développement du secteur rural et ;
- (v) La rationalisation de l'affectation des ressources financières mobilisables pour répondre aux besoins prioritaires.

Coût estimatif : Le coût du sous-programme est de 1,4 milliards de FCFA.

Programme 6: Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts
1. La création d'un cadre juridique et institutionnel favorable au développement du secteur rural	0,5
2. La promotion de l'accès au financement des producteurs et opérateurs des filières	0,6
3. L'accompagnement des filières par une recherche/vulgarisation orientée par la demande des producteurs et du marché et respectueuse de l'environnement	0,5
4. Système d'information sur les filières agricoles	1,2
5. Mécanisme de suivi et de mise en œuvre	1,4
TOTAL PROGRAMME	4,2

